



Compte-rendu réunion du conseil municipal du 23 juin 2025 à 20h30

Lieu : Mairie

Etaient présents : -M CHEVAUCHER Guy -M BLAVETTE Philippe -Mme PILET Nadine - M POURRIOT Frédéric -M GERVAIS Gilles - M ROYEAU Freddy

Excusés : - M PELOIS Thierry pouvoir à Philippe Blavette Mme TUFFIER Audrey pouvoir à Gilles Gervais

Absents : - Mme ZEGAR Laurence- M RICHARD Philippe -Mme CAILLEAU Aurélie

1 Nomination d'un secrétaire de séance :
M Frédéric Pourriot.

2 Approbation du compte rendu de la réunion du 04 nov 2024. (8 voix)

3 N Pilet quitte la salle, pb de santé inopiné

4 L'association Famille rurale de la Chapelle du bois qui organise déjà le camp vacances au mois de Juillet de chaque année avec participation selon le nombre d'enfants nous sollicite dans le même fonctionnement pour l'accompagnement de nos jeunes enfants le mercredi (quantité 36 mercredi maximum par année). Afin de finaliser le bilan financier, l'association nous demande de valider le principe d'une participation communale à hauteur 259€ par enfants par an. Je reviendrai vers vous afin de valider définitivement Vote du conseil 7 voix pour

5 L'association « Un J pour tous » a offert à la commune une table de ping-pong ainsi qu'une boîte à livres. Le conseil remercie vivement l'association. C'est maintenant sous la responsabilité de la commune qui gère la gestion et l'entretien Vote du conseil 7 voix

6 Aménagement de l'arrière de la salle coté toilettes publiques. Après une discussion sur la façon de faire et éventuellement installer des jeux pour enfants, il a été décidé de le faire en 2 étapes
La première c'est de combler par l'ajout de terre pour arriver à la hauteur du béton face au local poubelle. Les bordures seront installées ainsi que de l'enrobé sur l'allée restante afin de récupérer la bonne pente pour les eaux pluviales. Ensuite nous reparlerons des jeux. Pour se faire la commune fait les devis pour la prochaine réunion de conseil le 15 septembre

7 Le conseil valide concernant le rapport de la CTG (convention territoriale globale) suite au vote de la Comcom et du travail réalisé depuis cette décision comme suit :

Lors de sa séance plénière du 14 décembre 2022, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé une modification de l'intérêt communautaire de l'EPCI afin d'ajouter l'action suivante : « Coordination de la Convention Territoriale Globale conclue avec la CAF ». Au niveau des ressources humaines, la démarche s'appuie sur une coordination renforcée. Un professionnel de la Communauté de communes aura en charge la coordination du projet CTG afin de garantir le déploiement du plan d'actions.

Vote du conseil 7 voix

8 Frais de scolarité vers l'école de la Chapelle du bois, le conseil valide le montant proposé qui est de 650€ par enfants. Cette année 19 enfants donc pour un montant total de 12350€

Vote conseil 7 voix

9 Travaux qui seront réalisés cette année

Fossé du chemin des mesures (septembre)

Réfection chemin des mesures (octobre)

Signalisation des lieux du village (réalisés)

Toit fontaine (septembre)

Peinture au sol des différents passages piétons (réalisé)

Sécurisation du virage sur la route des rues vertes au croisement de la route de la chapelle du bois, mise en place de 10 bornes réfléchissantes

Peinture dans la salle « réchauffe plats » (dernier trimestre)

Aménagement de meubles dans l'espace « réchauffe plats », après débat sur le sujet et plus particulièrement sur la mise en place d'un lave-vaisselle ou pas. Il a été décidé de reporter le projet à la prochaine réunion du 16 septembre. Nous inviterons le bureau du comité des fêtes à cette réunion afin de clarifier le fonctionnement de la salle entre la mairie et l'association suite aux travaux bien sur mais aussi à l'évolution du temps qui fait que certaines choses peuvent être vu différemment.

10 Les chemins seront repérés en respectant les règles de fléchage nationales. Ce sera réalisé avec le Perche Sarthois ce jeudi 03 juillet. Nos chemins seront inclus dans la brochure du Perche Sarthois, ceci permettra d'avoir un nettoyage (3 fois l'an) par une entreprise dédiée et financé par la Comcom

11 Suite à une nouvelle loi, au premier janvier 2026, la commune doit participer à la mutuelle des agents communaux. La participation est de 15 € minimum. J'attends les différents documents et pour valider par un vote à la prochaine réunion.

La date de la prochaine réunion :

Lundi 15 sept 2025 à 20h 30

Dates à retenir :

14 septembre : Jambon grillé

CHEVAUCHER Guy		BLAVETTE Philippe	
PELOIS Thierry	Pouvoir à P Blavette	CAILLEAU Aurélie	Absente
PILET Nadine		TUFFIER Audrey	Pouvoir à G Gervais
ZEGAR Laurence	Absente	GERVAIS Gilles	
POURRIOT Frédéric		RICHARD Philippe	Absent
ROYEAU Freddy			

La séance a été levée à 22 h 30